



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 28 octobre 2021

Recruter, innover, attirer, simplifier : Laval Agglomération et ses partenaires s'investissent pour leur Territoire d'industrie



Le jeudi 28 octobre Laval Agglomération, représentée par son Président Florian Bercault, signait son protocole «Territoire d'industrie» avec Xavier Lefort, Préfet de la Mayenne, Christelle Morançais, Présidente de la Région, et le représentant des entreprises, Bruno Bouygues, PDG de GYS. Un marqueur fort de l'engagement du territoire pour soutenir le développement de ses entreprises industrielles.



« La labellisation Territoires d'industrie est une reconnaissance de l'histoire et de la puissance industrielle de notre territoire. Le protocole Territoires d'Industrie officialise la collaboration réelle entre les industries, les collectivités, l'Etat et les acteurs du développement économique locaux. Le plan d'action construit ensemble a pour objectif d'accompagner les industries locales dans leur développement face aux défis sociaux, environnementaux et technologiques auxquels elles sont confrontées quotidiennement, et de conforter durablement leur compétitivité. »

Florian Bercault, président de Laval Agglomération.



« Le programme « Territoires d'industrie » s'inscrit dans la stratégie globale de reconquête industrielle par les territoires. Depuis son lancement en 2018, 148 territoires ont été labellisés. Dans le cadre du plan de relance, l'État a permis aux acteurs de s'approprier les mesures de soutien à l'investissement industriel, aux filières stratégiques et à la décarbonation de l'industrie. Le territoire d'industrie de Laval-Loiron sera l'emblème de la coopération entre l'État, les collectivités et les acteurs économiques. »

Xavier Lefort, Préfet de la Mayenne



« La Région des Pays de la Loire, en concertation étroite avec l'Etat et les collectivités locales, a fait du soutien aux entreprises et de la sauvegarde des emplois ligériens des priorités absolues. La démarche « Territoires d'industrie » illustre notre ambition collective de renforcer l'attractivité de notre territoire, et le pacte de confiance que nous avons construit entre les pouvoirs publics et les entreprises. Nous bâtissons ici l'avenir de nos territoires en aidant nos entreprises à rester compétitives afin de faire de la relance économique et industrielle une réalité. »

Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire



CONTACT PRESSE

Axelle Douinot

T 02 43 49 86 10

axelle.douinot@laval-economie.fr

www.laval-economie.fr

www.agglo-laval.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1 360 M€ mobilisés prioritairement pour la reconquête industrielle par l'État

L'industrie est un vecteur de développement et de cohésion des territoires. 70 % de l'emploi industriel se situe en dehors des métropoles, dans les territoires périurbains, ruraux et villes moyennes.

C'est pourquoi, depuis le 22 novembre 2018, **148 territoires d'industrie**, dont Laval Agglomération, ont été labellisés «Territoires d'industrie» et peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique et renforcé, piloté par les régions en lien avec les intercommunalités, afin de redynamiser l'industrie française. Cette initiative a pour ambition de réduire la fracture territoriale et de créer des emplois. Dans une logique de reconquête industrielle, l'État s'engage à soutenir les projets des Territoires d'industrie pour lesquels une enveloppe de 1,36 milliard d'euros est prioritairement dédiée.

En effet, le Gouvernement accompagne les territoires sélectionnés en mettant en place un assortiment de services dont ils peuvent se saisir pour développer ou renforcer leurs projets de territoires. Ces services représentent 18 mesures qui répondent à quatre besoins des Territoires d'industrie :

- recruter des salariés,
- innover,
- mettre en œuvre d'une stratégie attractivité,
- simplifier l'administratif.

Le soutien financier fait l'objet d'une contractualisation. Sur chaque territoire, un binôme élu-industriel anime le dispositif, construit le plan d'action et rédige le protocole d'engagement. Pour Laval Agglomération, il s'agit de Jérôme Allaire, vice président de Laval Agglomération, et Bruno Bouygues, PDG de GYS.

Le conseil régional anime le dispositif au niveau régional et instruit les protocoles et plans d'actions proposés.



« Depuis sa création, GYS a inscrit son projet de développement dans un écosystème industriel mayennais qui se distingue par sa solidité et sa diversité. Comme d'autres entreprises industrielles présentes sur ce territoire, GYS est un leader technologique dont les produits sont distribués dans 120 pays. Pour continuer à grandir et accompagner ses clients dans le monde entier, l'entreprise doit attirer les talents de demain, investir dans l'innovation et construire des outils industriels ultra modernes. La labellisation Territoire d'Industrie est pour GYS une brique importante pour renforcer son attractivité, pour faire avancer ses projets de croissance et pour collectivement contribuer à la construction d'externalités positives pour le territoire. »

Bruno Bouygues, PDG de GYS

Un protocole qui s'accompagne d'actions concrètes

Le protocole signé ce jeudi 28 octobre a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche de Territoires d'industrie. Il définit les axes de mise en œuvre de leurs interventions ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche. Il constitue une plateforme commune de définition des actions qui seront développées dans le Territoire d'Industrie. Il s'agit d'une première liste d'actions prioritaires, portées par les différents partenaires que sont Laval Agglomération, Laval Économie, la CCI, LMT, ou encore



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le tiers lieu Level, qui feront l'objet d'un travail collaboratif afin d'en préciser le contenu et le financement par les partenaires désignés comme pilotes.

Les actions feront l'objet d'avenants au protocole, définissant les objectifs et actions ainsi que les engagements notamment financiers de chaque partie concernée. Les engagements au titre de chaque action deviendront effectifs une fois l'avenant signé.

Le futur contrat territorialisé « Territoires d'Industrie » pourra ainsi contribuer à :

- faciliter le développement des plus grandes entreprises (simplification...);
- accompagner les PME/TPE dans leur évolution vers l'industrie du futur (formation, recrutement, innovation, diagnostic...);
- soutenir une ou plusieurs filières industrielles d'excellence du territoire ;
- aider par un financement tant en fonctionnement qu'en investissement, les collectivités à mettre en place les conditions indispensables à l'accompagnement des entreprises (attractivité, logement, mobilité, infrastructures numériques, zones d'activités, équipements et dispositifs favorisant les fonctionnements collaboratifs...);
- valoriser l'exemplarité environnementale des entreprises.

Les freins, auxquels le territoire est confronté, peuvent être synthétisés sous forme d'enjeux et défis territoriaux qui croisent, à de nombreuses reprises, les thématiques définies dans le dispositif « Territoires d'industrie » :

AXE 1

RÉPONDRE AUX BESOINS DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES

par l'adaptation des formations, la promotion du secteur et des emplois industriels, l'accompagnement RH des entreprises et la mobilité des salariés.

AXE 2

ATTIRER DES ENTREPRISES INDUSTRIELLE ET CONFORTER LA PRÉSENCE

et le développement des groupes et entreprises industriels implantés sur le territoire.

AXE 3

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET NUMÉRIQUES

du tissu industriel local.

AXE 4

SIMPLIFIER LES PROCESS ET RENDRE LISIBLES LES SERVICES

auprès des entreprises.